

à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes). Les incidences des divers programmes concernant le VIH/sida ainsi que de la promotion et de la protection des droits de la personne sur les relations entre les sexes, surtout sur les droits sexuels et génésiques, sont des considérations clés sur lesquelles il convient de mettre l'accent dans les programmes.

Globalement, les activités de l'ACDI relatives au VIH/sida soutiennent une approche axée sur les hommes et les femmes, tenant compte des incidences des différences qui existent entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les attentes sociales, leur rôle, leur statut et leur pouvoir économique sur la pandémie et les incidences de celle-ci sur ces facteurs. Une analyse des stéréotypes liés au sexe et un examen des possibilités de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes permettront peut-être d'instaurer un contexte propice à l'atteinte de cet objectif en permettant d'entreprendre des activités de prévention et de faire mieux face à la maladie. La recherche et l'expérience ont d'ailleurs démontré qu'en donnant aux femmes et aux hommes un accès égal aux capacités, aux ressources, aux occasions et à l'expression des opinions politiques, on leur permet de réagir de façon plus efficace à la pandémie. C'est pourquoi l'appui a été étendu aux programmes qui permettent, par exemple, de trouver d'autres activités économiques pour les femmes qui sont actuellement des professionnelles du sexe, qui aident les collectivités à recommander des façons d'intégrer l'égalité entre les sexes à un plan stratégique national concernant le VIH/sida, qui publient des documents éducatifs sur les approches en matière d'intégration de l'égalité entre les sexes aux programmes sur le VIH/sida, qui font la promotion des droits à la citoyenneté et des droits juridiques des femmes et des filles et qui luttent contre la violence liée au sexe.

Le gouvernement pense également qu'une perspective vigoureuse axée sur les hommes et les femmes doit s'appuyer non seulement sur les aspects de la pandémie qui touchent le développement, mais aussi sur ceux qui touchent la politique étrangère, y compris les domaines des droits de la personne, de la sécurité, de la gouvernance et du commerce et de l'investissement. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) souligne systématiquement dans le cadre de ses activités bilatérales et multilatérales l'importance qu'il convient d'accorder aux dimensions du VIH/sida liées au sexe et saisit toutes les occasions d'appuyer les travaux de la communauté internationale dans ce domaine. Plus récemment, le Canada a joué un rôle actif dans la promotion de ce dossier à la Commission des droits de l'homme, à la Commission de la population et du développement et au Conseil économique et social des Nations Unies. Cette année, le Canada a participé activement aux efforts déployés par la Commission des Nations Unies sur la situation de la femme pour veiller à ce qu'on s'occupe des femmes et du VIH/sida. Le Canada a collaboré très activement avec ses partenaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) pour s'assurer que la résolution sur le VIH/sida et sur les femmes, due à l'initiative de cette Communauté, tienne compte du fait qu'il est important de protéger les droits des femmes, notamment leurs droits sexuels et génésiques et leurs droits en matière d'éducation. Le Canada a de plus apporté des encouragements et a accru récemment son appui à ONUSIDA pour faire progresser